

## Projet éolien des Pressoirs à Paudy

### Lettre d'information #5

Décembre 2022

#### Le mot de la cheffe de projet

Madame, Monsieur,

Depuis la précédente lettre d'information de décembre 2021, le projet éolien a poursuivi son développement. En mai dernier, l'équipe projet RWE Renouvelables France a rencontré les services instructeurs lors d'une commission pôle éolien à Châteauroux. Ce moment d'échange nous a permis de répondre aux questions de l'administration. La prochaine étape est désormais le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale pour la fin d'année 2022. À la suite de ce dépôt suivra l'instruction, période durant laquelle les différents services de l'Etat examineront le dossier et sa conformité au regard des contraintes et de la réglementation en vigueur.

Cette lettre est distribuée lors d'un porte-à-porte pour venir à votre rencontre les 12, 13 et 14 décembre 2022. Si vous n'étiez pas à votre domicile au moment de notre passage, vous pouvez nous contacter via le site Internet du projet : [paudy.projet-eolien.com](http://paudy.projet-eolien.com) ou via mes coordonnées laissées ci-dessous pour toute remarque ou question.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, et une bonne lecture de cette 5ème lettre d'information !



**Maiwenn Fabre**  
Cheffe de projet  
**RWE Renouvelables France**  
[maiwenn.fabre@rwe.com](mailto:maiwenn.fabre@rwe.com)  
06 70 15 15 30



#### Les chiffres clés



**5**  
**éoliennes**

Le projet sera composé de 5 éoliennes de 180 mètres de hauteur en bout de pale. Le potentiel estimé au lancement du projet était de 4 à 6 éoliennes de maximum 200 mètres en bout de pale.



**20 à 28,5**  
**MW**

La puissance totale installée sera comprise entre 20 et 28,5 MW, soit une puissance unitaire comprise entre 4 et 5,7 MW.



**14 000**  
**foyers**

Environ 14 000 foyers pourront être alimentés par le parc éolien (chauffage électrique compris), soit 51 GWh de production minimale annuelle.

# Les mesures ERC

## Les mesures ERC, qu'est-ce que c'est ?

L'étude d'impact réalisée dans le cadre du projet éolien permet dans un premier temps d'évaluer les impacts potentiels d'un projet éolien. Ils sont qualifiés d'impacts "bruts". Conformément au code de l'Environnement, RWE est ensuite tenu de proposer toutes les mesures nécessaires pour Éviter, Réduire ou en dernier recours Compenser (dans cet ordre) les impacts. Pour être recevable, un projet doit rechercher le moindre impact environnemental. La liste des mesures présentée ci-dessous n'est pas exhaustive, vous pourrez retrouver le dossier complet lors de l'enquête publique.

## Quelles mesures ERC sont retenues ?

### Le traçage précis des chemins d'accès au chantier par un écologue

Afin de préserver la flore patrimoniale sur la zone d'implantation potentielle du projet, nous engagerons un écologue afin de tracer le plus finement possible les chemins d'accès au chantier du parc. En effet, des stations d'espèces telles que la Dauphinelle royale, l'Adonis annuelle ou encore la Vesce à petite fleur ont été observées en bordure de chemins agricoles, et l'adaptation du tracé des chemins permettra d'éviter leur destruction.



© BerndH

### Un démarrage du chantier adapté aux périodes de reproduction

Une des mesures prise lors du chantier du parc éolien sera de ne pas démarrer de travaux lors des périodes de reproduction des oiseaux observés autour de la zone pendant les études. Les travaux de terrassement seront donc réalisés avant les périodes de reproduction. Les oiseaux concernés pourront alors rechercher dès le début de leur période de reproduction de nouveaux sites de nidification, et ainsi ne pas être perturbés durant les travaux.



© RWE

### Un plan de bridage précis pour les chiroptères (chauves-souris)

L'activité principale des chiroptères est liée à des déplacements de nuit pour se nourrir d'insectes. Les émergences et les vols de ces insectes sont conditionnés par un temps sec. Ainsi, en général, la pluie stoppe l'activité des chauves-souris ou la diminue fortement.

L'étude environnementale a permis de caractériser les périodes d'activités des chauves-souris : si les conditions sont rencontrées (vents faibles, temps sec et doux, de nuit), les éoliennes cesseront de fonctionner afin de ne pas perturber celles-ci.



© D. Gray

### L'adaptation du balisage nocturne des éoliennes

La réglementation de l'aviation militaire et civile nous impose un balisage des éoliennes avec des feux à éclats blancs de jour et rouges de nuit. Afin de déranger le moins possible les riverains, nous nous engageons à mettre en place un balisage synchronisé et coordonné au sein du parc. Durant la nuit, l'éolienne E4 sera considérée comme « secondaire », et son balisage pourra être adapté.



© S. Adam

# Les mesures d'accompagnement

## Les mesures d'accompagnement, qu'est-ce que c'est ?

Ce sont des mesures volontaires de la part de RWE Renouvelables France, en lien avec le projet éolien et l'environnement. Le montant alloué à l'ensemble des mesures est proportionnel au nombre d'éoliennes installées et à la puissance de celles-ci. Ces mesures sont co-construites avec les acteurs du territoire. En juin 2021, une dizaine de riverains volontaires a participé à un atelier afin de faire des propositions de mesures. Ensuite, les bureaux d'études travaillant sur le projet ont étudié la faisabilité de ces propositions. Vous pourrez retrouver le compte-rendu de l'atelier sur le site Internet du projet, à la page Documentation.

## Quelles mesures d'accompagnement sont retenues ?

### L'enfouissement des réseaux aériens dans les hameaux du Vœu et de Poncet-la-Ville

Après concertation avec la commune, RWE participera à l'enfouissement des réseaux aériens sur les hameaux de Poncet-la-Ville et Vœu. Ces deux hameaux sont concernés par des vues sur le projet des Pressoirs ainsi que sur les autres parcs déjà présents sur le territoire. Vous pourrez retrouver un photomontage de l'enfouissement de ces lignes électriques sur le site Internet du projet, à la page Implantation à partir de janvier 2023.



© Vecteezy

### La mise en place d'une bourse aux arbres

Pour les riverains du projet, une bourse aux arbres sera mise en place. Cela permettra aux habitants de planter des arbres afin de réduire la vue sur le parc éolien. Nous vous communiquerons les informations en amont de la mise en place de cette mesure, afin que vous puissiez venir choisir les espèces qui viendront enrichir vos jardins. Nous préparerons également une brochure afin de vous présenter les essences disponibles et les bonnes pratiques pour la culture et l'entretien des arbres.



© Cebas

### L'installation d'une signalétique sur les chemins de promenade à proximité du projet

De nouveaux panneaux seront installés sur les chemins de randonnées de la commune de Paudy. Les balisages actuels seront rénovés, et vous pourrez ainsi (re)-découvrir le donjon, le château de Dangy, le mémorial des Américains, ou encore l'église Saint-Martin, aux alentours du projet éolien. Ces chemins vous permettront également de visualiser le projet dans son environnement.



© RWE

### La rénovation de la toiture de l'église de Paudy

La restauration de l'église de Paudy est un projet déjà initié par la municipalité. La toiture de l'église étant en mauvais état, nous participerons donc aux travaux de rénovation de l'édifice. Ainsi, elle contribuera à préserver ce patrimoine vernaculaire qui marque le paysage de Paudy.



© RWE

## Les étapes du projet

L'autorisation d'un parc éolien est un projet de longue haleine. Le projet éolien des Pressoirs à Paudy est à l'étude depuis décembre 2019. Le dossier de Demande d'Autorisation Environnementale sera déposé à la Préfecture de l'Indre en décembre 2022. Le dossier sera ensuite étudié par les services de l'Etat pendant un an environ. L'enquête publique devrait se tenir en fin d'année 2023, la décision préfectorale interviendra ensuite, permettant la construction du parc entre 2024 et 2025, pour un début de production d'électricité envisagé pour 2026.



### Prochaine échéance : l'enquête publique

#### Zoom sur le fonctionnement de l'enquête publique

L'enquête publique est la phase réglementaire de consultation du territoire sur le projet éolien. Cette phase permet à chacun de consulter le dossier, de poser des questions et de donner son avis sur le projet. Avec le dépôt du dossier de Demande d'Autorisation Environnementale en Préfecture en décembre 2022, l'enquête publique devrait se tenir en fin d'année 2023. Nous reviendrons vers vous pour vous donner les dates précises !



#### Comment participer ?



Registre sur Internet



Registre en Mairie (ou sur papier libre déposé en Mairie)



Permanences du Commissaire enquêteur en Mairie



Toutes les communes dans un périmètre de 6 km autour du projet